

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

N° 28-2024

Objet : Mise en place du congé menstruel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu la consultation du Comité Social Territorial,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie de mettre en place à titre expérimental, le congé menstruel afin de donner la possibilité aux agentes qui souffrent de règles très douloureuses, d'endométriose, d'adénomyose, de dysménorrhées ou d'ovaires polykystiques de bénéficier d'un aménagement de leurs modalités et du temps de travail,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Met en place à titre expérimental un congé menstruel pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025.

Article 2 : Exige un certificat médical d'un médecin expert, uniquement. Les agentes pourront bénéficier jusqu'à 13 jours d'autorisation d'absence (ASA) par an et des temps de pause plus longs à proximité de sanitaires pourront être organisés.

Article 3 : Instaure deux jours par mois maximum et jusqu'à treize jours par an :

- Un recours étendu au télétravail (lorsque le poste le permet).
- Une autorisation spéciale d'absence.

L'autorisation spéciale d'absence ne sera pas soumise à nécessité de service. Le délai de prévenance ne sera pas obligatoire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2024.

Le Président,
Jean LAVIOLLETTE



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (*arrivée à la délibération N° 26-2024*), LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, SANTIN, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame VINIT pouvoir à Monsieur BEZOT.
Monsieur PRUVOT pouvoir à Madame BROCHARD.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

Etaient absentes excusées :

Madame BOYER et Madame LABRUYERE (*absente jusqu'à la délibération N° 25-2024 comprise*).

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22** (*jusqu'à la délibération N° 25-2024*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **6**

Membres absents non représentés : **2** (*jusqu'à la délibération N° 25-2024*) puis **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 13 mars 2024.